

Quick Dry

Déperlant - CONCENTRE -

Déperlant liquide légèrement acide pour le séchage rapide de surfaces vernies.

Applications: • **pour la bonne conservation de la valeur et produit d'entretien:** convient pour l'usage comme déperlant dans les stations de lavage à portique ou à brosses ou comme produit de protection dans les stations de lavage libre-service et les appareils de nettoyage à haute pression. La rupture rapide de la tension de surface de l'eau permet le séchage rapide, tandis que le vernis est muni d'une couche hydrofuge brillante.

Avantages: • **évacuation très rapide de l'eau sur des grandes surfaces**
• **brillance éclatante après le rinçage**
• **sécurité et protection optimale** ↪ pour l'utilisateur, étant donné les dangers potentiels de faible importance ↪ pour l'environnement grâce à la bonne biodégradabilité des éléments constitutifs qui peuvent être traités séparément comme des déchets, emballage en PE;

Usage: **Important:** ne pas appliquer sur des surfaces vernies chaudes. Il faut éviter le dessèchement du produit.
Stations à brosses: en cas de pompes de dosage, en général, le produit doit être utilisé sous sa forme pure avec une concentration recommandée de plus ou moins 1:1000! Consommation par véhicule plus ou moins 10 - 20 ml.
Stations libre-service: introduire le produit pur dans la pompe de dosage et régler la concentration - qui est mesurée dans le jet de pulvérisation - à 0,1 - 0,05 % (1:1000 - 1:2000). Appareils de nettoyage à haute pression: la concentration doit être plus ou moins de 0,1 - 0,2 % (dans le jet de pulvérisation), c-à-d. 1: 500 - 1:1000. Par exemple: dans le cas d'un appareil de nettoyage à haute pression avec un rendement de 800 litres d'eau/ heure, le réservoir chimique est rempli d'une solution de 1 l Alto QuickDry sur 9 litres d'eau. Selon le type d'appareil, la concentration dans le jet de pulvérisation doit être plus ou moins de 0,2 %.

Valeur pH: 5,0 (en cas d'une solution de 1% dans de l'eau de ville ayant une dureté de 20° DH)

Commandes: 25 l - art.n° 81221, 200 l - art.n° 81080

Remarques: Composition: 5 - 15 % tensio-actifs cationiques, <5% tensio-actifs non-ioniques, 10 - 20% solvant, 10 -20 % matières protectrices et hydrophobes.

ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Str. 2-8
89287 Bellenberg

N° de tél. +49(0)180/ 5 37 37 37
N° de fax +49(0)180/ 5 37 37 38
email: info@wap-online.de
<http://www.wap-online.de>

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.07.2003

revue le : 22.07.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** Alto QuickDry
- **Producteur/fournisseur :**
ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Straße 2-8 Telefon: 07306/72-0
D - 89287 Bellenberg Telefax: 07306/72-316
- **Service chargé des renseignements :**
Centre Anti-Poisons
Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg
BP 426 Tel:0033/3 88 37 37 37
67091 Strasbourg Fax:0033/3 88 11 54 75
- **Renseignements en cas d'urgence :**
En cas d'urgence appeler le centre antipoison le plus proche

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	5-15 %
	Xi; R 36	
	EINECS: 203-961-6	
98072-31-2	Gemisch aliphatischer Kohlenwasserstoffe	5-15 %
	R 53	
64-19-7	acide acétique, d'une concentration supérieure à 10 pour cent, en poids, d'acide acétique	1-5 %
	C; R 10-35	
	EINECS: 200-580-7	
67-63-0	2-propanol	1-5 %
	Xi, F; R 11-36-67	
	EINECS: 200-661-7	
112-80-1	oleic acid, pure	1-5 %
	Xi; R 36/37/38	
	EINECS: 204-007-1	

- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Xi Irritant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
R 36 Irritant pour les yeux.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et

des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **après inhalation :**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou jet d'eau. Eteindre les incendies importants avec un jet d'eau ou une mousse résistante à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité :**
Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

64-19-7 acide acétique, d'une concentration supérieure à 10 pour cent, en poids, d'acide acétique (1-5%)
VME: Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10 ppm

67-63-0 2-propanol (1-5%)
VME: Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.

Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériel de gants.**

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériel de gants.**

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

- **Forme :** liquide
- **Couleur :** vert foncé
- **Odeur :** spécifique au produit

	<u>valeur/gamme</u>	<u>unité</u>	<u>méthode</u>
• Modification d'état			
• Point de fusion :	non déterminé		
• Point d'ébullition :	non déterminé		

- **Point d'éclair :** non applicable

- **Température d'inflammation :** 225 ° C

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion :**

- **inférieure :** 0,9 Vol %

- **supérieure :** 5,9 Vol %

- **Pression de vapeur :** à 20 ° C 23 hPa

- **Densité :** à 20 ° C 0,96 g/cm³;

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

- **l'eau :** entièrement miscible

- **Valeur du pH :**
(10 g/l) à 20 ° C 6,3

- **Teneur en solvants :**

- **solvants organiques** 18,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **Produits de décomposition dangereux :**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux :** Provoque des irritations

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la

directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**
-
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Polluant marin :** Non

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant
- **Phrases R :** 36 Irritant pour les yeux.
- **Phrases S :**
2 Conserver hors de portée des enfants.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Prescriptions nationales :**
- **Directives techniques air :**
Classe Part en %
Wasser 56,0
II 15,5
III 2,5

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**
10 Inflammable.
11 Facilement inflammable.
35 Provoque de graves brûlures.

36 Irritant pour les yeux.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.
53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique :**
Service Produits de nettoyage et d'entretien